

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 54 (1916)  
**Heft:** 25

**Artikel:** Pour prendre femme  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-212204>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## FEUILLETON DU « CONTEUR VAUDOIS »

## Le retour d'un contingent : Fribourg 1489.

par GEORGE NESTLER TRICOCHE.

(Extrait de la *Revue militaire suisse*.)

Seigneur Maître de l'artillerie, je suis à vos ordres, et puisque vous voulez bien m'éclairer de vos lumières, je vous demanderai d'abord quelques renseignements sur vos arquebusiers, car cette arme m'est particulièrement chère.

— Elle est en effet fort intéressante, surtout pour nous Suisses, à cause de sa récente introduction dans notre armée. Si l'arquebuse a été connue en France dès 1400, et a pénétré chez nous quelque vingt-cinq ans plus tard, ce n'est qu'après la bataille de Morat qu'elle prit droit de cité dans notre armée au même titre que l'arbalète. On la considéra très longtemps comme une simple machine de guerre et on ne s'en servit que sur les remparts, ou encore dans les canots destinés à opérer sur les lacs. C'est précisément dans l'expédition de Souabe, d'où reviennent aujourd'hui nos soldats, qu'on fit l'expérience de l'emploi des arquebusiers sur les ailes, et aussi au premier rang du corps de bataille à raison de 60 ou 75 de ces tireurs pour 1000 hommes. Nos *Freye Knechte* (francs-tireurs<sup>1</sup>) ont aussi un quart ou un cinquième de leurs hommes armés de cette façon et je m'occupe justement de faire confectionner à leur intention des arquebuses plus légères que celles des autres troupes.

— Vous agissez sagement ; c'est là la meilleure manière d'amener les gens de guerre à comprendre que ces engins peuvent être utilisés autrement que comme des espèces de couleuvrines.

Cette tendance existe malheureusement chez nous ; et les généraux, après avoir embusqué leurs arquebusiers derrière des haies vives, n'osent plus les en faire sortir. Quant à l'équipement de ces troupes, vous avez pu le voir dans le cortège : l'arme est sur l'épaule ; l'homme tient à la main droite la fourche ; en sautoir est le cordon qui suspend le cornet de poudre ; au côté, la dague.

Vos arquebusiers s'exercent évidemment dès le temps de paix ?

— Cela va sans dire. Les villes ont institué des concours pour le tir de cette arme et aussi pour celui des couleuvrines<sup>2</sup>. Le Conseil vient précisément de faire élire pour l'usage des tireurs, dans la banlieue de Fribourg, une *Schützenhaus* et une petite maison. Vous n'êtes pas sans doute très désireux de voir notre collection de machines de guerre : il n'y a rien ici de particulièrement curieux et tout ce que nous avons date du siècle dernier : depuis le temps du fameux *Werkmeister* de Berne, maître Burkard, on n'a rien inventé dans ce genre, et pour cause, puisque le règne de la poudre est arrivé !

— Ce Burkard s'est fait connaître, si ma mémoire est fidèle, par la construction des chariots qui déclinent les seigneurs à Laupen.

Il a d'autres titres à la reconnaissance des Confédérés, car c'est lui qui constitua le grand bâlier romain sur roues : auparavant, on devait faire avancer cet engin sur les épaules d'une vingtaine d'hommes. La réputation de Burkard était telle que la cité de Strasbourg, alors en guerre contre le baron de Geroldzék, l'emprunta à Berne et, dans la suite, lui octroya une pension. La Suisse était alors à la tête de l'Europe pour les machines de siège ; actuellement elle se trouve distancée, en fait d'artillerie, par les autres puissances<sup>3</sup>.

— Vous avez eu quelque difficulté, en Suisse, à introduire l'usage des armes à feu, n'est-ce pas ?

Toute innovation, vous le savez, rencontre de la résistance. Celle-ci venait principalement des vieux soldats qui, pendant les guerres du siècle dernier avaient constamment payé de leur personne dans les luttes corps à corps, et avaient déjà peu d'estime pour les gens de trait, arbalétriers et autres<sup>4</sup>. L'Allemagne a, sur ce point, une grande

<sup>1</sup> Origine des fameux carabiniers suisses.

<sup>2</sup> Quand on considère ce que faisaient déjà les Suisses, au XV<sup>e</sup> siècle, pour leurs associations d'artillerie, et qu'on voit les difficultés éprouvées à certaine époque par la Société du tir au canon de Paris pour se faire aider du gouvernement, on reste rêveur...

<sup>3</sup> Il ne devait pas toujours en être ainsi et il vint un moment où la France elle-même envia aux Suisses leurs maîtres de l'artillerie.

<sup>4</sup> En France également, les armes à feu, au début, étaient considérées comme « bonnes pour les lâches » *Histoire de l'artillerie*, par G. Clément. (*Revue militaire universelle*, 1<sup>er</sup> juin 1901.)

avance sur nous. Aussi sont-ce nos amis et alliés les plus proches de la frontière germanique qui furent les premiers pourvus des nouvelles inventions, et plus tard devinrent nos maîtres et nos instructeurs. Bâle avait de l'artillerie en 1390. Or Berne, toujours à l'affût de perfectionnements pour sa milice, ne s'occupera qu'en 1413 de faire venir des canons de Nuremberg. Le succès de ces pièces au siège de Baden, deux ans plus tard, fit la fortune de la nouvelle arme en Suisse<sup>1</sup>. A cette époque, il était impossible de trouver sur place des gens capables de manier ces engins : Fribourg, menacée d'une guerre avec la Savoie, dut se procurer un maître artilleur à St-Gall, un autre à Mayence et un troisième à Zofingue. Ce furent là de grandes dépenses pour le temps ; mais aujourd'hui, on est déjà accoutumé à l'idée qu'il faut faire des sacrifices sérieux pour l'artillerie. En 1475, notre seul Etat a dépensé 3000 florins<sup>2</sup> en canons.

— Trouvez-vous dans vos pays les ouvriers nécessaires à la fabrication de la poudre ?

— Ouvriers et matières premières, tout vient de l'étranger. C'est d'ailleurs le maître de l'artillerie qui triture lui-même<sup>3</sup>. Ces barils que vous voyez charrier là-bas sont destinés à nos nouvelles batteries ; la poudre raffinée avec de l'ambre est de qualité supérieure.

— Pardonnez-moi de vous interrompre ; mais voilà trois hommes qui évidemment ont affaire à vous et n'osent nous aborder.

— Si donc vous voulez bien m'excuser un instant, je vais voir ce qu'il veulent. — Qu'est-ce, sergeant d'armes ?

— Seigneur, on vient de convoyer céans des balots de peaux de veaux et de cuir de Hongrie : quels sont vos ordres ?

— Faire transporter le cuir au magasin des bau-driers ; je verrai tout à l'heure s'il est bien tanné. Les peaux de veaux ne sont pas pour moi ; elles doivent servir à recouvrir les carquois et, par conséquent, vous devez les faire porter chez le maître arbalétrier. — Et vous, l'homme, qu'elle est votre affaire ?

— Seigneur, c'est moi qui postule l'emploi de gardien des chaînes des rues. Avant de signer le contrat, je voudrais m'assurer que je ne serais pas astreint à suivre la bannière, hors des murs ; j'ai été blessé en Souabe, à la bataille de Hardt, l'année dernière, et suis resté boiteux.

— Le titulaire des fonctions que vous demandez à remplir ne quitte jamais la ville. En outre, même lors d'une levée en masse pour une expédition, il a le droit de retenir, comme aides, deux hommes de son choix. Avez-vous servi ailleurs qu'en Souabe ?

— A la solde de France, seigneur, l'an 1480. On m'a employé comme maître d'exercice des soldats du roi au Camp de Pont de l'Arche<sup>4</sup>.

— Vous viendrez me trouver demain à trois heures, en mon logis ; je vous examinerai. Or ça, l'amie, avancez ! ajouta le maître de l'artillerie en s'adressant au troisième individu.

Ce dernier en s'approchant fit un signe : aussitôt le Büchsenmeister le prit à l'écart et le dialogue suivant s'engagea à voix basse :

(A suivre.)

<sup>1</sup> Les pièces en question, dont le transport coûta gros à la cité de Berne, consistaient en deux couleuvrines de 96 livres et huit canons de fer de 36 livres.

<sup>2</sup> 30,000 francs.

<sup>3</sup> Le moulin à poudre n'était pas encore en usage en Suisse.

<sup>4</sup> Les 6000 Suisses, fournis au roi Louis XI en 1480, furent en effet affectés uniquement à l'instruction de l'infanterie française.

## Lé dou conseillers.

Dou grands conseillers se contrepointaient rappoo à 'na loi qu'avai été votée au Grand Conseil. Ion dái dou desai que l'étai 'na dieuseri de l'avai votée.

— Eh ! bin, lâi fâ l'autro, te n'avai qu'a preindré la parola po dévesâ contre s'ti loi. Te n'a pas pipâ lo mot. T'es adé à borbottso ein aprî et jamé te n'aoavrâ la botse dein lè tenabliés.

— Comeineit ! jamé n'aoavrâ la botse ?

— Ma fâi na ! Quand l'âs-toi aqvèrtâ ?

— Ti lè iadzo que te démandé la parola, que ne su pas fotu dè mè rateni dè bâilli.

## Pour prendre femme.

La première fois que tu dîneras chez celle que tu te proposes d'épouser, disait une mère à son fils, observe la façon dont elle s'y prendra pour enlever la croûte du fromage.

Si, méticuleusement, elle enlève la croûte avec beaucoup de fromage, c'est une avare. Ne t'engage pas.

Si, négligemment, elle enlève la croûte avec une pellicule, c'est une prodigue. Ne déclare pas.

Mais si, sans affectation et soigneusement, elle coupe juste entre le fromage et la croûte, déclare-lui ton amour : ce sera une excellente ménagère.

## La bonne affaire.

— Entre hommes d'affaires : Eh ! bien, mon cher, cette Société que vous avez eu tant de peine à constituer, l'an passé, que devient-elle ?

— Elle marche parfaitement... Je crois que nous ne tarderons pas à appeler le cinquième quart.

## Po rafonça.

L'incurâ dè B<sup>\*\*</sup> étai on bin bravo et dign' homo que bennessâti li le mât 'na breinta d'edhie po lè dzeins dè la perrotse, que cein est rudo coumoudo, kâ quand l'est qu'on a dè cl'l'edhie bénite à l'hôto, tot va bin ; lo diabllio ein a poâtre.

Adon, quand l'incurâ a bénî cl'l'edhie, lo sacristain preind on bidon et la portè tsî lè dzeins. On dzo, l'ein baillâ pî trâo po courmeinci et ma fâ n'javâi pas moian d'ein avâi po tot lo mondo. Quand n'ein eut perein què l'afféré dè dou décî ào fond de son siau, noutron gaillâ ne fâ ni ion, ni dou, l'eintrâ ào cabaret et va tot bounameint verlo robinet dè la pierra, su lo lavião, po reimpliâ lo bidon.

— Mâ, mâ ! que fédè-vo, que lâi de cauquon que le vouâtitivè, cl'l'edhie n'a pas été bénite pè l'incurâ ?

— Oh baque ! que respond lo sacristain, l'incurâ, l'a fête forte qu'on diablio stu matin, on la pâo bin rappondrè onna mi.

## La garantie.

— Une dame avait grand peur d'être enterrée vivante. Cette crainte la hantait.

— Si je meurs avant toi, disait-elle souvent à son mari, promets-moi de faire tout ce que tu pourras quand j'aurai rendu le dernier soupir, pour t'assurer que je suis bien morte. Vois-tu, je n'ai qu'une frayeuse, c'est d'être enterrée vivante.

La bonne dame mourut avant son mari. Celui-ci ne crut pouvoir mieux faire que d'appeler, pour constater le décès, en plus du vérificateur officiel, une de nos sommités médicales.

— Pardon, demande l'éminent praticien, avant d'examiner la défunte, quel médecin a soigné madame ?

— Le docteur \*\*\*.

— Oh ! alors, vous pouvez être tranquille : elle est bien morte.

## Coquin d'enfant !

— Une dame en visite croit devoir complimenter le maître de la maison à propos de ses rejetons.

— Qu'ils sont charmants ! s'écrie-t-elle ; je n'en connais pas de plus sages.

— Le papa, se rengorgeant : « En effet, ma femme les élève à merveille. »

— Oh ! tu sais, papa, remarque la cadette, elle l'élève aussi très bien.

## Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Julien MONNET, éditeur responsable.  
Lausanne. — Imprimerie AMI PATIO & Cie.